



Absence de mise à jour de la résidence principale

Par Stellou7

Bonjour,
Nous venons de nous apercevoir que la mise à jour de ma résidence principale n'a pas été faite dans la base de données de ma banque (qui est aussi mon assureur emprunteur pour mes prêts immobiliers). Je n'ai pas habité cette résidence principale depuis son achat, je suis restée en location pour des commodités professionnelles. Le coût d'une assurance résidence principale étant plus élevé que la résidence locative, suis-je en droit de demander un remboursement à ma banque ?

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Je n'ai pas habité cette résidence principale
ce n'est donc pas votre résidence, et encore moins principale.

Par Stellou7

Oui c'est un investissement locatif du coup. Mais la banque en était informée, je ne sais pas pourquoi ce n'est pas mis à jour. Rn plus je me souviens qu'ils m'avaient contacté pour faire le point à ce sujet.

Par yapasdequoi

Votre crédit impose-t-il que ce soit votre résidence principale ?

Par Stellou7

Le type de prêt était un prêt d'accession social, octroyé pour que l'achat du bien immobilier devienne la résidence principale.

Par yapasdequoi

Vous ne respectez pas vos engagements.
Le crédit risque d'être résilié.
Vous devriez éviter de réclamer quoi que ce soit ...

Par Stellou7

Je lis : prêt destiné à y habiter en tant que résidence principale ou à y faire des travaux (ce qui a été fait par contre).

Par yapasdequoi

Il doit y avoir un texte un peu plus long concernant vos obligations. Lisez bien tout.